



8 RUE CLAUDE LEWY
45073 ORLEANS CEDEX 2
TÉL. 02 38 51 27 00
FAX 02 38 51 30 11

« LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT »

**Association régie par les dispositions de la loi
du 1^{er} Juillet 1901**

64, Route d'Olivet

45100 ORLEANS

EXERCICE 2008

Clos le 31 Décembre 2008

RAPPORTS PRESENTES

PAR

L'EURL SECVAL

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2008

Clos le 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'« **Association Loiret Nature Environnement** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé page 1 de l'annexe concernant le changement de méthode de présentation des subventions non utilisées au 31 décembre 2008.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent notamment les commentaires suivants :



Votre Association a corrigé la présentation des comptes annuels 2008 en appliquant l'article 3 du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable. Ainsi, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Nous nous sommes assurés du suivi interne des subventions de fonctionnement affectées à des projets spécifiques et de la correcte information qu'il en est donnée page 1 de l'annexe aux comptes annuels.

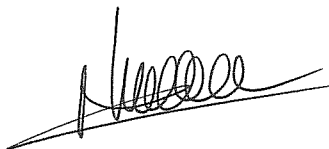
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports présentés à l'Assemblée Générale.

Orléans, le 06 Mars 2009

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,



EURL SECVAL
Représentée par **Nathalie BONNET**

COMPTE DE RESULTAT

en €

CHARGES		2008	2007	PRODUITS		2008	2007
60-ACHATS	Achats pour revente et éditions Sous traitance d'éditions & autres réalisations Variation de stock Eau, électricité, chauffage Carburant Fournitures, petits équipements	2 016,79 6 856,68 6 256,65 1 334,87 1 329,76 9 726,65	61 534,20	70-VENTES	Ventes diverses Animations et formations Inventaires et expertises Travaux divers Remboursement déplaçts, frais d'envoi	7 565,20 35 204,70 84 124,60 21 939,80 16 704,90	154 738,06
61-SERVICES EXTERIEURS	Prestations de services et frais d'études Locations et crédit bail Entretien et maintenance Assurances Documentation et abonnements Frais de séminaires	93 097,95 1 813,65 4 816,35 3 743,17 1 480,61 330,50	17 555,16	71-PRODUCTION STOCKEE	(variation de stock)		-1 714,44
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Honoraires Salons, conférences, expos, concours Frais déplacements, missions, réception Affranchissements Téléphone Services bancaires Adhésions et cotisations diverses	2 781,20 2 835,60 25 934,19 4 658,68 2 977,22 475,93 205,00	36 744,94	74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Municipalités DIREN aide au fonctionnement associatif	6 218,00 6 500,00	8 965,00
63-IMPOTS ET TAXES	Taxes / salaires et formation professionnelle Taxe foncière Taxes diverses	21 352,18 979,00 407,20		-SUBVENTIONS & CONVENTIONS SUR POSTES	Minist. Envir. gestion Réserve Naturelle Conseil Général Animation Réserve Nat. AGEFIPH aide	99 000,00 25 600,00 4 705,70	103 978,38
64-CHARGES DE PERSONNEL	Salaires bruts Variation provis. pour congés payés et RTT Charges sociales Organismes formation Gratifications aux stagiaires	260 150,11 -4 338,00 85 026,38 535,00 1 084,13	284 294,65	75-PRODUITS DE GESTION	Cotisations Droits d'auteur Remboursements Formations	6 685,00 3 450,44 3 785,43	9 618,56
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	Cotisation Nature Centre / FNE Droits d'auteurs, dons et divers	816,73 5 511,13		76-PRODUITS FINANCIERS			341,12
66-CHARGES FINANCIERES				77-SUBVENTIONS SUR OPERATIONS	Région Convention Verte (fonctionnement) DIREN concours scolaire DIREN suivi et protection Sternes DIREN autres subventions Région/MEDDAT/FERUS : symposium Lynx FEADER plan de gestion Réserve Naturelle Agence de l'Eau animation DCE Fondation Nature & Découverte DRASS Conseil Général Agence de l'Eau (Zéro pest. +Val mare) Région Convention Verte (équipt non amort) DIREN Balisage Réserve Naturelle	80 000,00 5 000,00 5 000,00 6 500,00 11 859,79 13 580,00 10 920,00 12 000,00 7 500,00 12 000,00 49 285,00 5 093,36 14 000,00	148 930,55
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES				77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Quote part annuelle subv d'investissement Dons divers	3 801,34 6 157,00 339,84	19 605,29
68-DOTATIONS ET PROVISIONS				789-REPORT RESSOURCES NON UTILISEES /SUBV. ATTRIBUEES	Agence de l'Eau animation (Val mare) Agence de l'Eau (Zéro Pesticide) Fondation de France (Balbuzard) Ville d'Orléans + dons	22 250,00 51 442,50 10 000,00 24 420,00	108 112,50
689-ENGAG. A REALISER S/ SUBV. ATTRIBUEES							
TOTAL DES CHARGES		669 207,93	437 934,47	TOTAL DES PRODUITS		673 624,98	444 462,52
Résultat de l'exercice (excédent)		4 417,05	6 529,05				
TOTAL GLOBAL		673 624,98	444 462,52	TOTAL GLOBAL		673 624,98	444 462,52

communes

Ascoux
Beaugency
Bou
Châlette s/ Loire
Chateaufort s/ Loire
Chécy
Chilleux aux Bois
Combleux
Dadonville
Mardié
Mareau aux prés
Maïesherbes
Montargis
Orléans
St Hilaire St Mesmin
St Jean de Braye
St Jean le Blanc
St Pnyé St Mesmin
Sermoy
Villamandeur

Le Commissaire aux Comptes

LNE – ANNEXES clôture des comptes 2008

Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

A signaler, la comptabilisation en fonds dédiés des subventions et dons reçus par avance, affectés à des projets à venir, au lieu d'une comptabilisation en produits constatés d'avance comme sur l'exercice précédent. Par simplification, les comptes proforma 2007 n'ont pas été établis.

Aucun autre changement de méthode n'est à signaler par ailleurs.

Provision pour Indemnités de fin de carrière

Il n'a été constitué aucune provision en ce sens.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

- | | |
|---------------------------------------|--------|
| • Logiciels | 3 ans |
| • Immeuble | 20 ans |
| • Aménagement des locaux | 5 ans |
| • Installations, agencements de sites | 5 ans |
| • Véhicules | 5 ans |
| • Matériels de bureau | 5 ans |
| • Matériels informatiques | 3 ans |
| • Matériels d'ameublement | 5 ans |
| • Autres matériels et outillages | 5 ans |
| • Matériels d'animation | 3 ans |

Immobilisations

Tableau des immobilisations :	valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	8 173,05			8 173,05
TERRAINS	12 498,31			12 498,31
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	9 219,96			9 219,96
AMENAGEMENTS DE SITES	68 262,68			68 262,68
VEHICULES	21 716,00			21 716,00
MATERIELS DE BUREAU	1 672,03			1 672,03
MATERIELS MICRO-INFORMATIQUE	29 593,20	606,64		30 199,84
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	9 009,10			9 009,10
AUTRES MATERIELS & OUTILLAGES	16 394,31			16 394,31
MATERIELS D'ANIMATION	30 435,80			30 435,80
TOTAL	275 576,50	606,64	0,00	276 183,14

Tableau des amortissements :	valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	6 803,47	966,77		7 770,24
TERRAINS				0,00
LOCAUX	58 883,42	3 430,10		62 313,52
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	9 219,96	0,00		9 219,96
AMENAGEMENTS DE SITES	68 262,68	0,00		68 262,68
VEHICULES	15 135,22	1 680,20		16 815,42
MATERIELS DE BUREAU	1 672,03	0,00		1 672,03
MATERIELS MICRO-INFORMATIQUE	23 919,13	2 879,15		26 798,28
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	8 406,53	166,40		8 572,93
AUTRES MATERIELS & OUTILLAGES	14 194,93	785,44		14 980,37
MATERIELS D'ANIMATION	28 245,96	1 251,33		29 497,29
TOTAL	234 743,33	11 159,39	0,00	245 902,72

Subventions d'équipements

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

subventions d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
TOTAL	137 866,95	606,64	0,00	138 473,59

amortiss. des subv. d'équipement	Total amorti à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Total amorti à la clôture
TOTAL	122 430,40	3 801,34	0,00	126 231,74

Fonds dédiés

nature des fonds	Montant initial	utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Fondation de France (balbuzard)	10 000,00		10 000,00
Ville d'Orléans (rénov MNE)	19 000,00		19 000,00
Agence de l'Eau val mare	33 375,00	11 125,00	22 250,00
Agence de l'Eau zéro pesticid.	89 602,50	38 160,00	51 442,50
Dons (rénov MNE)	5 420,00		5 420,00
TOTAL	122 430,40	49 285,00	108 112,50

Stocks

La valorisation des stocks a été effectuée au 31/12/08 après inventaire physique. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre d'un arrêt de l'activité boutique programmé courant 2009, activité devenue marginale dans le budget de l'Association, trop contraignante en matière de permanence et preneuse d'espace dans la Maison de la Nature qu'il est prévu de réorganiser.

En 2007, il avait été enregistré une première provision pour dépréciation de 50% du stock « produits LNE » correspondant aux éditions naturalistes produites par l'Association il y a quelques années, mais qui ne se vendaient plus tellement.

Au 31/12/08 des provisions complémentaires de 70% de la valeur des stocks ont été effectuées car il a été décidé de « brader » les articles boutiques en vue de la liquidation programmée de celle-ci.

Provision pour dépréciation des stocks	En provision à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	En provision à la clôture
Papeterie		8,00		8,00
Articles divers		897,00		897,00
Produits associatifs	5 202,00	2 630,00		7 832,00
Librairie		1 894,00		1 894,00
TOTAL	5 202,00	5 429,00	0,00	10 631,00

Provision pour congés payés et RTT

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre. Le salaire brut de décembre sert de référence multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 30, auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

provision pour CP et RTT	valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	298,60	253,50	298,60	253,50
montant brut	18 280,00	15 828,00	18 280,00	15 828,00
charges	9 194,00	7 308,00	9 194,00	7 308,00
TOTAL	27 474,00	23 136,00	27 474,00	23 136,00

Charges et Produits constatés d'avance

Charges 665,71€ sont constituées :

d'abonnements à revues pour 346,50€, d'une cotisation à la convention collective CNEA 205€, d'abonnements à GDF et EDF pour 30,49€ et d'un contrat de location pour 83,72€

Les produits pour 3940€ sont constitués :

d'adhésions 2009 à l'association pour 315,00€ et d'une prestation d'animation 2009 versée par avance pour 3625€ (convention Mairie de Jargeau)

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer pour 11 317,01€ sont constituées :

d'une enveloppe de 3000€ pour les frais d'organisation d'un concours scolaire (printemps 2009) financé par subvention 2008, d'une brochure « Zéro pesticide » pour 5337,87€ ainsi que de droits photos pour 229,14€ pour une brochure restant à réaliser sur subvention 2008, et enfin d'honoraires CAC 2008 provisionnés pour 2750€.

Les produits à recevoir 3 336,80€ sont constitués :

d'une facturation à établir pour 2536,80€ pour une prestation engagée en 2008 (la Chapelle-St-Mesmin) ainsi qu'une facture à la Lyonnaise des eaux (Zéro pesticide) pour 800€.

Créances et dettes

comptes	Etat des créances	Montant brut	à un an	à plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	factures animation et autres prestations	50 906,58	50 906,58	
411chq	chèques vente boutique	60,00	60,00	
411cotab	chèques adhésion	315,00	315,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
425200	avances permanentes	457,36	457,36	
441agefiph	AGEFIPH	1 190,55	1 190,55	
441uniform	Uniformation	4 765,43	4 765,43	
	<u>Avoirs fournisseurs</u>			
401pos	la poste	24,59	24,59	
	<u>Avances versées frs</u>			
409100	Chopin / Coudray	477,76	477,76	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	Conseil de l'Europe + Nat.et découverte	13 859,79	13 859,79	
	REGION	44 500,00	44 500,00	
	Agence de l'Eau	10 920,00	10 920,00	
	DIREN solde subv Réserve naturelle	4 335,47	4 335,47	
	FEADER (plan de gestion Réserve Nat)	13 580,00	13 580,00	
	TOTAL	145 392,53	145 392,53	0,00

comptes	Etat des dettes	Montant brut	à un an	à plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
	Fournisseurs divers	15 229,65	15 229,65	
	Ad'missions	1 255,56	1 255,56	
	Copie 45	327,82	327,82	
	EDF GDF	142,75	142,75	
	MILAN	250,11	250,11	
	Personnel, administrateurs (frais)	1 117,01	1 117,01	
	Ricoh	78,05	78,05	
	Réserve naturelle de France	10,50	10,50	
	Factures non parvenues	12 764,13	12 764,13	
	<u>Personnel et comptes rattachés</u>			
421CHA	M.Chantereau	1,78	1,78	
	<u>Charges sociales</u>			
	URSSAF	9 205,00	9 205,00	
	IRCANTEC	1 316,68	1 316,68	
	CDC/CNP	2 629,03	2 629,03	
	ASSEDIC	4 321,00	4 321,00	
	APRI	578,00	578,00	
	<u>Impôts et taxes</u>			
	Taxe sur les salaires	1 248,00	1 248,00	
	Taxe FPC	3 772,00	3 772,00	
	<u>Autres dettes</u>			
	Conseil Général (diff de règl)	2 439,67	2 439,67	
	TOTAL	56 686,74	56 686,74	0,00

Le Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPECIAL *de l'Institut de la statistique de Québec*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2008

Clos le 31 Décembre 2008

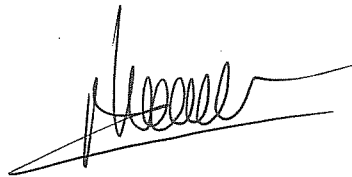
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l' « **Association Loiret Nature Environnement** », nous devons vous présenter un rapport sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Orléans, le 06 Mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



EURL SECVAL
Représentée par **Nathalie BONNET**